

Conseillers en exercice : 23

Présents : 15

Votants : 19

**OBJET :**Convention triennale de  
partenariat 2025-2028  
Association la Boule  
AmicaleLe Maire certifie que le compte  
rendu de cette délibération a été  
affiché à la porte de la Mairie et  
que la convocation du Conseil  
Municipal avait été faite.1 transmis le  
13 DEC. 2024**DELIBERATION N°2024-101****PROCES-VERBAL**

DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 29 novembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt neuf novembre,  
Le Conseil Municipal de la Commune de VILLENEUVE DE BERG étant réuni au  
lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de  
Madame le Maire, Sylvie DUBOIS

**Présents** : MM. MM. DUBOIS Sylvie, CHAUSSE Stéphane, FARGIER Marie,  
ROTGER Patrick, EYRAUD Anne-Marie, VIGNE Christophe, BELLENGER  
Jacques, CROS Isabelle, MORGE Florian, ALONSO Sébastien, LEFRILEUX Yves,  
VALCKE Sylviane, MEHL Didier, HEMMACHE Martine, FANTINI Sébastien

**Excusés** : MM, CLEMENT Pierre, SEVENIER-ALIVON Annick, TAULEMESSE  
Karine, AULNER Roselyne, DUSSOL Roxane, COSSE Marie-Jeanne, LAVILLE-  
FRANCHI Anne-Marie, BILANCETTI Yann,

**Procurations** : MM CLEMENT Pierre à CROS Isabelle, SEVENIER-ALIVON  
Annick à DUBOIS Sylvie, AULNER Roselyne à ROTGER Patrick, COSSE Marie-  
Jeanne à MEHL Didier,

**Absents non excusés** : MM.

L'assemblée communale procède, conformément à l'article L 2121-15 du Code  
Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein  
du Conseil Municipal, Christophe VIGNE a été élu pour remplir les fonctions de  
secrétaire.

Madame la Maire présente et expose un projet de convention liant la Commune de Villeneuve de Berg et  
l'association La boule amicale pour les années 2025-2028 correspondant au nouveau mandat du conseil  
d'administration de l'association.

À cet effet, elle fixe le cadre général des projets menés par l'association sur la commune, précise les actions  
partenariales à entreprendre, arrête les procédures à mettre en œuvre pour la réalisation du partenariat  
ainsi que les modalités du soutien technique et financier apporté par la Commune de Villeneuve de Berg.

L'association La Boule Amicale est une association loi 1901, affiliée à la fédération française du sport  
boules (FFSB) implantée sur la commune de Villeneuve de Berg dont l'objet est de faire découvrir la  
pratique de la boule lyonnaise, d'encadrer des entraînements pour ceux qui évoluent au club sportif et  
d'organiser des concours.

Le partenariat repose sur 4 orientations principales :

- **Le développement de la pratique sportive bouliste** en participant aux compétitions  
départementales, régionales et nationales et en redynamisant le club sportif ou l'association  
sportive, en mobilisant les jeunes du territoire et en développant les temps d'échanges et de  
rencontres de loisirs (entraînements hebdomadaires, rencontres inter-clubs, « la boule bien-  
être » cadre convivial et ludique accessible à tous et à tout âge, ...)
- **L'organisation d'événementiels autour de la pratique bouliste, susceptibles également de  
faire rayonner le territoire :**

de manière annuelle à travers le challenge annuel de Villeneuve de Berg  
de manière plus exceptionnelle par l'accueil en 2026 d'un concours fédéral

- **L'organisation du centenaire de l'association en 2027** avec la conception de tout un  
programme de manifestations restant à ce jour à définir.

- **L'inscription de l'action de l'association dans des objectifs de citoyenneté, de mixité et d'accessibilité de la pratique** en travaillant entre autres sur l'engagement associatif et de la prise de responsabilité des jeunes mais aussi les actions de sensibilisation à l'égard des enfants, des publics féminins, voire des publics en situation de handicap et en menant des actions de sensibilisation à l'attention de publics éloignés de la pratique bouliste

La convention est annexée à la présente délibération et détaille l'accompagnement de la commune, les modalités de versement de la subvention municipale, et le contrôle de l'activité et financier vis-à-vis de l'association.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,  
à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **APPROUVE** sans réserve la convention de partenariat pour les années 2025, 2026, 2027 et 2028 liant la Commune de Villeneuve de Berg et l'association La boule amicale annexée à la présente,
- **AUTORISE** Mme la Maire à signer tous les documents correspondants à ce dossier

Pour extrait conforme  
A VILLENEUVE DE BERG  
Le 29 novembre 2024

Sylvie DUBOIS  
Maire de Villeneuve de Berg

